



Foire aux questions (FAQ)
SIL-P
Printemps 2025

RÉPONSES AUX PRÉOCCUPATIONS ET QUESTIONS COURANTES SIL-P

Dans le cas où vous ne trouvez pas réponse à votre question dans ce document, référez-vous aux super-utilisateurs de votre secteur.

DÉPLOIEMENT ET PROCESSUS

Quelle est la différence entre le déploiement du SIL-P et le déploiement de SoftWebPlus ?	Le déploiement du SIL-P constitue principalement le passage d'une base de données locale (CHUM) à une base de données provinciale. Toutes les installations du ICM sont touchées. Tandis que le déploiement de SoftWebPlus (étape supplémentaire) comprend le remplacement de SoftLab pour SoftWebPlus pour la création de requêtes et la consultation de résultats.
Est-ce que SoftWebPlus sera déployé dans tous les secteurs/équipes de ICM au même moment ?	Le déploiement de SoftWebPlus se déroule en plusieurs phases : - J'utilise présentement SoftLab - Implantation de SoftWebPlus en remplacement de SoftLab le 13.05.2025 - Je n'utilise présentement ni SoftWebPlus, ni SoftLab - Informatisation des processus et implantation progressive de SoftWebPlus (hors projet et dates à déterminer)
Est-ce que les requêtes « papier » continueront d'être acceptées lors du déploiement de SoftWebPlus ?	Oui, les secteurs qui utilisent des requêtes papier pourront continuer à les utiliser après le déploiement de SoftWebPlus. Aussi, avec le déploiement de SoftWebPlus, il y aura quelques changements, et les utilisateurs devront utiliser les demandes d'analyses papier (ex : cytologie, banque de sang). Il est à noter que les gabarits des requêtes papier utilisées et les noms d'analyse seront modifiés en raison de l'harmonisation provinciale des nomenclatures.
Pourquoi parle-t-on de SoftWebPlus ? Est-ce la même chose que SoftLab ?	La version de SoftLab actuellement utilisée sera remplacée par deux nouvelles versions de logiciel : - SoftLab - Version plus récente pour les laboratoires seulement - SoftWebPlus - Version web pour les utilisateurs légers (création de requêtes et consultation des résultats)
Comment allons-nous transmettre une requête pour les secteurs de laboratoire exclus du projet (pathologie, cytologie, médecine transfusionnelle - banque de sang) ?	Il n'y aura pas de changements sur la façon de faire pour la pathologie, la cytologie et la médecine transfusionnelle. Les utilisateurs peuvent continuer de se référer au COMMUN pour imprimer les demandes d'analyse requises.

ACCÈS, IDENTIFICATION ET EMPLACEMENT

Est-ce que l'interface de SoftWebPlus ressemblera à celle de SoftLab ?	Non, le visuel de SoftWebPlus sera différent de SoftLab.
Est-ce que l'identifiant SoftWebPlus est le même que celui actuellement utilisé pour SoftLab ?	Pas tout à fait, on utilisera le numéro d'employé comme c'est présentement le cas, et on y rajoutera le préfixe FDE.
Est-ce que je vais pouvoir continuer à avoir accès à SoftLab ?	Non, lors du passage à SoftWebPlus, SoftLab sera désinstallé des postes informatiques.
Comment fonctionne la création de l'accès à SoftWebPlus ?	Les accès seront créés par l'équipe de pilotage après la complétion de la formation en ligne dans l'ENA et la réception des certificats. Prévoir un délai allant jusqu'à une semaine.
Est-ce qu'une session SoftWebPlus peut demeurer ouverte et être utilisée par plusieurs utilisateurs ?	Non, chaque employé devra ouvrir une session avec un code d'accès lui appartenant. Après 20 minutes d'inactivité, la session se ferme automatiquement.
Est-ce possible d'avoir des codes d'accès générique par unité ?	Non, pour des raisons de sécurité informatique, il n'est pas possible d'avoir des codes génériques.
SoftWebPlus posera-t-il des défis en matière de confidentialité ? (Par exemple : accès du personnel aux résultats)	Non, l'accès aux résultats sera relié au profil de l'utilisateur. Il est donc possible de restreindre cet accès à certaines personnes seulement.
L'accès aux secteurs est souvent donné par titre d'emploi. Sera-t-il possible de paramétrer le tout à l'interne ? (Par exemple : personnel sur l'équipe volante, MOI).	Oui, l'accès aux secteurs dépend des classes de permissions accordées lors de la création du compte de l'utilisateur.
En s'identifiant, le système sait-il déjà à quel emplacement je suis? Peut-on changer d'emplacement ? Par exemple, si je suis dans une unité de soins X et que je veux entrer des requêtes pour un autre secteur ou une autre unité, est-ce possible ?	Non, en vous identifiant, le système ne sait pas où vous êtes. Par contre, à la connexion, vous verrez une liste des emplacements accessibles selon vos permissions. Choisissez l'emplacement correspondant à l'unité de soins ou au centre de prélèvement désiré.
Dans SoftWebPlus, quelle est la différence entre une unité de soins et un centre de prélèvement ?	Unité de soin : Il s'agit de requête à partir de l'unité de soins associée au séjour. Seulement votre emplacement apparaîtra dans le champs Clinique de la requête. Centre de prélèvement (CP) : il s'agit de requête pour un secteur ou une clinique. Toutes les cliniques seront disponibles dans le champs Clinique de la requête.

Est-ce que notre personnel pourra enregistrer une nouvelle clinique si elle n'est pas trouvée dans le module de recherche où les noms des cliniques sont préenregistrés ?	Oui, pour une clinique non existante, il faudra utiliser le code FDE dans le champ « Clinique » et un astérisque (*) dans « Demandé par ». Une fenêtre de saisie MÉDECIN AUXILIAIRE s'affichera pour saisir les informations nécessaires. Si le prescripteur est connu, entrer ses informations à partir de la requête.
---	---

SAISIE DE REQUÊTES

Comment m'assurer que ma requête est enregistrée dans le système ?	Dans SoftWeb, il faut enregistrer ses prélèvements. Il s'agit d'indiquer l'heure réelle de prélèvement. Sans cette heure, les laboratoires devront annuler votre requête. Assurez-vous de bien faire autant la saisie de type routine que la fonction prélever maintenant.
Sera-t-il possible de continuer à saisir les requêtes à l'avance ? Si oui, les requêtes apparaîtront-elles en date du jour de saisie ou du jour prévu de l'analyse ?	Oui, il sera possible de saisir des requêtes jusqu'à 7 jours à l'avance. Vous pourrez modifier la date de prélèvement pour les requêtes créées à l'avance. Les requêtes apparaîtront dans la section « Prélèvements » à la date indiquée et seront également visibles dans la section « Requêtes du patient ».
La requête est créée avec le numéro de RAMQ, le nom/prénom de la mère ou une pièce d'identité officielle. Que faire si l'utilisateur est un voyageur sans RAMQ ou si l'utilisateur est couvert par le PFSI ?	La RAMQ n'est pas obligatoire à la création d'un nouveau profil patient. Par contre, sans RAMQ les résultats ne seront pas disponibles au DSQ. Usager sans NDM - Le type et le numéro de la pièce étatique peuvent être saisis dans SoftWebPlus. Les critères suivants seront obligatoires à la création d'un nouveau profil patient : - Nom et prénom de l'utilisateur - Sexe - Date de naissance - Nom et prénom de la mère
Quel prescripteur dois-je indiquer ? (Champ « Demandé par »)	Vous devez inscrire le nom du prescripteur qui apparaît sur la requête ou l'ordonnance (ou reçu verbalement si médecin à distance). Cette recherche peut être effectuée par le nom ou le numéro de permis du prescripteur
Qu'est-ce que le numéro de séjour ?	Le séjour indique la visite ou l'épisode de soins du patient. Pour les patients hospitalisés - Le séjour s'affichera automatiquement (simplement valider visuellement). Pour les patients ambulatoires - Le champ du séjour sera vide. Après avoir saisi une requête pour un patient ambulatoire, un séjour temporaire de 24 h sera créé automatiquement dans SoftWebPlus.

Qu'est-ce que le champ « Renseignements sur la requête » ?	Ce champ permet d'inscrire un commentaire qui se retrouvera sur le rapport final des résultats d'analyse. Il ne doit pas être utilisé pour laisser un message au laboratoire, puisqu'aucun mécanisme ne permet d'alerter le laboratoire de la présence d'un message. Voici des exemples concrets de ce qui pourrait s'y retrouver comme renseignement : le fait que le patient n'est pas à jeun, pour le bloc opératoire, etc.
Quand et comment serons-nous informés de la nouvelle nomenclature (noms d'analyse) des tests ?	Les informations seront disponibles sur le répertoire des analyses (ancien code test ET code test SILP) https://icm-mhi.org/professionnel-de-la-sante/repertoire-des-analyses/
Est-ce que les panels d'analyse seront disponibles ?	Les panels/bilans utilisés seront programmés dans le logiciel par le CO-SIL, après avoir été définis et validés par un comité d'experts de ICM. Il n'y aura plus de raccourcis clavier, et les bilans seront affichés dans SoftWebPlus et accessibles selon les unités de soins.
Peut-on modifier une requête ou ajouter une analyse?	Oui, il sera possible de modifier une requête et d'ajouter un test si le prélèvement n'a pas encore été enregistré (statut « prélevé » dans SoftWebPlus).
Peut-on annuler un test ou une requête ?	Oui, il sera possible d'annuler un test ou une requête ; veuillez suivre la procédure connue.

IMPRESSION D'ÉTIQUETTES

Les imprimantes étiquettes actuelles pourront-elles convenir ?	Oui, les imprimantes étiquettes actuelles fonctionneront avec SoftWebPlus, mais les étiquettes vont changer de format.
--	--

ENREGISTREMENT DU PRÉLÈVEMENT

Est-ce que l'enregistrement (scan) des prélèvements est obligatoire ? Pourquoi ?	L'enregistrement est obligatoire. Il est donc obligatoire d'inscrire l'heure et la date réelle du prélèvement soit manuellement ou via le scan (optionnel). Avec le nouveau système, les automatisations des laboratoires ne pourront plus traiter les tubes de prélèvement qui n'ont pas été préalablement enregistrés. Les tubes non enregistrés resteront en attente sur la chaîne analytique et seront finalement rejetés.
Au niveau matériel, faudra-t-il un lecteur code-barre (scanneur) pour chaque poste de travail ?	Oui, il est prévu que chaque poste soit équipé d'un lecteur code-barre. Il est aussi possible d'enregistrer un prélèvement en entrant manuellement le numéro du spécimen qui est inscrit sur étiquette.
L'enregistrement (scan) du prélèvement doit-il être fait par la	Non, la personne qui enregistre le prélèvement peut être différente de celle qui a fait le prélèvement. Il faut alors

même personne que celle qui a fait le prélèvement ?	saisir le code du préleveur (ce code est lié à l'identifiant SoftWebPlus).
Quelle est la durée idéale entre le prélèvement et l'enregistrement (scan)?	L'enregistrement (scan) se fait immédiatement après le prélèvement. L'heure de scan est automatiquement enregistrée comme l'heure de prélèvement dans le logiciel. Il est donc important de venir changer l'heure si le prélèvement a été fait plus tôt ou plus tard.
Peut-on peut regrouper les tubes pour les enregistrer en lot?	Oui. Toutefois, si l'enregistrement (scan) est effectué en lot et qu'il y a un délai entre le prélèvement et l'enregistrement (scan), l'heure de prélèvement doit alors être modifiée manuellement dans le logiciel.
La case « Prélever maintenant » est cochée, dois-je quand même enregistrer les prélèvements ?	Oui, la fonction « Prélever maintenant » n'est pas une étape d'enregistrement à part entière, mais un raccourci vers cette étape. Après l'impression des étiquettes, si la case est cochée, vous serez directement redirigés vers l'écran manuel d'enregistrement des prélèvements.

TRANSPORT DES ÉCHANTILLONS

Les équipes de transport des échantillons sont-ils impactés par le nouveau SIL-P ?	Non, la traçabilité des échantillons en transport est exclue du projet, il n'y a donc pas de changement pour les équipes de transport.
Est-ce que le nouveau SIL-P nous permettra de mieux suivre les glacières?	Non, par contre, nous serons en mesure de suivre précisément le délai entre le prélèvement et la réception des spécimens au laboratoire.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Peut-on consulter les résultats dans OACIS?	Oui, les résultats seront disponibles sur OACIS.
Un patient hospitalisé peut recevoir une ordonnance d'analyse d'un autre médecin. Où seront acheminés les résultats ? (médecin prescripteur versus médecin hospitalier)	Les résultats d'analyse seront envoyés à la clinique du médecin prescripteur. Il est possible de mettre d'autres prescripteurs en copie conforme. Le résultat est alors envoyé à l'adresse principale de pratique inscrite à leur ordre professionnel (Collège des médecins, Ordre des infirmières, etc.).
Y aura-t-il toujours un appel ou communication du laboratoire pour informer d'une valeur d'alerte ou valeur critique ? ###	Oui, les procédures en vigueur avec les laboratoires demeurent. Il est donc important d'avoir un numéro de téléphone sur les requêtes (ou configuration dans le SILP).

FORMATION, SOUTIEN ET PLAN DE CONTINGENCE

Quelle formation les utilisateurs doivent-ils suivre ?	Un plan de formation détaillé est présenté sur la page internet du projet. Minimale, une formation en ligne doit être suivie dans l'ENA. Avant le déploiement de SoftWebPlus, les équipes seront accompagnées.
Où se trouvent les documents de soutien ?	Les documents de soutien sont disponibles sur la page internet du projet, et seront également transmis aux gestionnaires.
Y aura-t-il des super-utilisateurs pour soutenir le déploiement de SoftWebPlus ?	Oui, une liste des super-utilisateurs est disponible sur le babillard de votre unité/ département ou demander à votre gestionnaire.
À qui puis-je me référer pour un problème avec l'application ?	Un plan de support aux utilisateurs est disponible sur la page web SIL-P.
Quel est le plan de contingence et où le retrouver ?	Le plan de contingence est l'envoi de requête papier au laboratoire, disponible P:\Commun_ICM\Laboratoire de biologie médicale\Requête papier pour analyse de laboratoire en cas de panne du système informatique des laboratoires
Est-ce que la pathologie fait partie du SIL-P	Non. Avec l'arrivée du SIL-P, les requêtes de pathologie ne seront plus encodées par le personnel infirmier. Elles seront encodées dans SoftPath par le personnel du laboratoire de pathologie. A cet effet, il sera primordial d'avoir sur la requête toutes les informations nécessaires à l'encodage et à la traçabilité. Une étiquette d'identification du patient devra être collée sur la requête papier et sur les prélèvements. L'étiquette pourra être réalisée dans le SIL-P en entrant le code : IDPAT La date et l'heure seront obligatoires sur les requêtes pour fins de traçabilité puisque ces informations ne seront plus accessibles dans SoftLab. Une requête/ordonnance conforme doit avoir obligatoirement les renseignements suivants : • Nom et prénom du patient • RAMQ ou date de naissance et sexe ou Dossier • Nom, prénom et numéro d'exercice du médecin traitant inscrit lisiblement

	• Nom, prénom et numéro d'exercice du médecin préleveur inscrit lisiblement. (Le nom du résident n'est pas acceptable) • Nom, prénom des médecins en copie conforme inscrit lisiblement avec adresse complète du lieu d'envoi des résultats • Renseignements cliniques • Diagnostic clinique • Type de spécimen et site anatomique d'origine • Date et heure du prélèvement • Provenance du prélèvement L'identification de l'échantillon/contenant/lame doit avoir obligatoirement les renseignements suivants : • Nom et prénom du patient • RAMQ OU date de naissance ou dossier • Pathologie : Type de spécimen • Cytologie : - Contenant : Type de spécimen et site anatomique inscrit sur chaque contenant
--	---